

Notre rôle :

- Vous accompagner à chaque consultation chez votre diabétologue.
- Analyser votre lecteur de glycémie et/ou votre pompe à insuline.
- Vous apprendre à faire vos injections et à manipuler votre matériel d'automesure.
- Être le relais de votre diabétologue dans l'équilibre de votre diabète et les adaptations du traitement par insuline.
- Gérer votre convention administrativement.
- Distribuer votre matériel (tigarettes, capteur, lancettes, carnet,...).

Nos activités :

- Vous proposer chaque année une mise à jour des connaissances de votre maladie par le biais d'une conférence au mois d'octobre.
- Organiser une fois par an, en mai, une marche destinée à promouvoir l'importance de l'activité physique dans le diabète.



Contact



Service de médecine interne et diabétologie



En semaine de 8h à 12h30
et de 13h30 à 16h30 au
064/27.63.93



infidiabete@chu-tivoli.be

Centre Hospitalier Universitaire de Tivoli



Avenue Max Buset, 34
7100 La Louvière



064/27.61.11



information@chu-tivoli.be



CHU Tivoli



www.chu-tivoli.be

ULB

REF : COMMEDINT001
Photo : Freepik, pexels

E.R. : CHU Tivoli, Avenue Max Buset, 34
- 7100 La Louvière



**Convention diabétique :
informations importantes**

Service de Diabétologie





Puis-je bénéficier d'une convention en étant diabétique ?

Conditions :

- Avoir un diabète nécessitant 3 ou 4 injections d'insuline par jour.
- Ne pas bénéficier d'un trajet de soins en cours de validité.

Vos obligations en tant que patient :

- Consulter votre médecin généraliste; il tient votre dossier médical global (DMG) à jour.
- Consulter votre diabétologue au minimum 1x/an.
- Consulter l'infirmière en diabétologie au minimum 2x/an.
- Renouveler chaque année votre convention à la date d'échéance.

Comment faire ?

1. Avoir l'accord de votre diabétologue et fixer les objectifs à atteindre avec lui.
2. Avoir un DMG en cours de validité auprès de votre médecin traitant.
3. Avoir un résultat d'hémoglobine glyquée datant de moins de 3 mois.
4. Prendre un rendez-vous avec l'infirmière en diabétologie pour vous éduquer à la mesure de glycémie, aux injections d'insuline et pour signer la convention.

Objectifs :

- Mieux vous encadrer et vous soutenir dans votre maladie.
- Adapter votre traitement de manière personnalisée.

Vos avantages :

- Remboursement complet des insulines à la pharmacie.
- Matériel distribué au sein de l'hôpital en fonction du quota fixé par l'INAMI.
- Accompagnement gratuit par la psychologue.
- Accompagnement gratuit par la diététicienne.
- Accompagnement avec remboursement partiel chez le podologue 2x/an (si vous avez un pied à risque (déformation, trouble de la sensibilité, problème vasculaire)).

En pratique :

Lorsque vous avez un rendez-vous avec votre diabétologue :

1. Présentez-vous au minimum 10 minutes plus tôt.
2. Se présenter au secrétariat pour confirmer votre arrivée et vérifier vos coordonnées.
3. Allez ensuite chez l'infirmière pour faire lire votre lecteur et vérifier la validité de votre convention.
4. Allez chez le médecin.
5. Revenez chez l'infirmière pour recevoir votre matériel et d'autres informations éventuelles.

Rem : prévoyez un sac pour votre matériel.

